



Pratique Professionnelle

Les choix de la personne protégée seront d'autant plus facilement respectés que le sujet des funérailles, des volontés particulières ou du contrat obsèques ait été abordé avec elle préalablement. Cependant, il n'est pas toujours possible d'aborder ce sujet avec les personnes protégées. Et si la personne décède, l'article 418 du code civil dispose que "sans préjudice de l'application des règles de la gestion d'affaires, le décès de la personne protégée met fin à la mission de la personne chargée de la protection".

Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **12 septembre 2023**
De **10h00 à 12h00**

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr



Module *L'anticipation des obsèques d'une personne protégée*

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils pour éviter de se trouver en difficultés, si une personne protégée décède sans que le MJPM ait la moindre information.

Au programme

- Le recueil des dernières volontés
- Et si le recueil des dernières volontés est impossible ?
 - L'absence de dernières volontés
 - Inhumation / Crémation/ Don du corps à la science

- Le financement des obsèques
- Un contrat obsèques existe
 - La souscription d'un contrat obsèques
 - L'absence de contrat obsèques
 - Aide sociale et absence de contrat obsèques

Notre expert

Jean-Luc Cucinotta, *Consultant auprès des MJPM du Grand Ouest*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI.

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr

